

Réunion du 1 décembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2014/838 - Subventions aux associations pour la protection de l'enfance  
- 4261  
Approbation d'une convention de partenariat pour la mise  
en œuvre d'un dispositif d'hébergement d'urgence au titre  
de l'aide sociale à l'enfance - LOgement pour les Familles  
Transitoire (LOFT)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention de partenariat jointe à la présente délibération, pour la mise en œuvre d'un dispositif d'hébergement d'urgence au titre de l'aide sociale à l'enfance - LOgement pour les Familles Transitoire (LOFT) ;
- approuve la convention de subvention de l'Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes (AAHJ) jointe à la présente délibération, précisant l'accompagnement attendu au titre de la protection de l'enfance notamment ;
- autorise le président du Conseil Général à signer la convention tripartite LOFT et la convention de subvention de l'AAHJ pour 2015 ;
- approuve l'ouverture annuelle des crédits correspondants à l'engagement à hauteur de 240 000 € pour 2015.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

